

# Médaille d'or de l'AEMDG

## PRIX Louis. J. BAUME

### REGLEMENT



ANCIENS ETUDIANTS EN MEDECINE  
DENTAIRE DE GENEVE

**Dénomination du prix**

Médaille d'or de l'AEMDG

**Comité d'attribution**

- 4 à 5 membres de l'AEMDG dont le Président en fonction.
- 1 membre académique du Décanat de la Faculté de Médecine.

**Date d'attribution**

Non fixée

**Attribution**

Médaille d'or

**But**

Récompenser une personnalité suisse ou étrangère de l'AEMDG qui a, en tant qu'ambassadeur, fait rayonner l'image de l'école de Médecine dentaire de Genève (Congrès, cours de formation continue donnés en Suisse et à l'étranger, etc)

**Structure concernée**

Médecine dentaire

**Bénéficiaire**

Membre AEMDG, sans autre distinction.

**Condition particulière**

Aucune

**Adresse**

Secrétariat de l'AEMDG : P.a. FSB Fiduciaire Sàrl, Avenue Adrien-Jeandin 19, CH - 1226 THONEX

tél +41 (0)22.348.11.88 [secretariat@aemdg.ch](mailto:secretariat@aemdg.ch)

## Préambule

L'association des Anciens Etudiants en Médecine Dentaire de Genève, ci-après l'AEMDG, a été créée en 1965 à l'initiative du docteur Louis J. BAUME, Professeur ordinaire à la Faculté de Médecine de l'Université de Genève de 1955 à 1983. Elle regroupait alors plus de 800 membres, tous anciens étudiants de l'école de médecine dentaire.

Le Professeur Louis J. BAUME souhaite faire frapper des médailles d'or qu'il remettra à l'AEMDG afin que cette dernière puisse récompenser les personnalités appartenant ou ayant appartenu à l'Ecole de Médecine Dentaire de l'Université de Genève, plus précisément à la section de médecine dentaire, et qui ont notoirement contribué à l'essor, à la marche et au renom de celle-ci.

Les médailles seront frappées à l'effigie du Professeur Louis J. BAUME et contiendront l'indication selon laquelle elles sont délivrées par l'association des Anciens Etudiants en médecine dentaire de la faculté de médecine de l'Université de Genève.

### **Article 1 – But**

La médaille d'or de l'AEMDG est destinée à récompenser les personnalités appartenant ou ayant appartenu à la section de médecine dentaire de la Faculté, membres de l'AEMDG, qui ont notoirement contribué à l'essor, à la marche et au renom de la section.

### **Article 2 – Remise**

La médaille d'or de l'AEMDG est décernée par l'AEMDG en association avec la faculté de médecine. Elle est remise lors de la cérémonie des prix de la faculté de médecine ainsi que durant la réunion organisée tous les trois ans par l'AEMDG.

Il n'y a pas de règle particulière quant à la périodicité de l'attribution ni à celle du nombre de médaille distribué par cérémonie.

### **Article 3 – Attribution**

L'attribution de la Médaille est décidée par un comité d'attribution composé de :

- 1 membre nommé par le décanat
- le président du Collège des professeurs de la CUMD
- le Président de l'AEMDG
- 3 membres de l'AEMDG

### **Article 4 – Frais de déplacements**

La remise de chaque médaille d'or est assortie d'un remboursement des frais de déplacement du lauréat à concurrence de CHF 1'000.-.

### **Article 5 - Durée du prix**

Le professeur Louis J. Baume lègue à la faculté 20 médailles d'or gravées et la somme de CHF 20'000.- (fonds d'indemnisation des frais de déplacement). Cette contribution pourra être prise en charge par l'AEMDG dès épuisement du stock de médailles et du fonds d'indemnisation.

Le comité de l'AEMDG est chargé de la gestion du prix.

Les médailles sont sous la responsabilité du comité de l'AEMDG. Le fonds d'indemnisation se trouve à la faculté.

Règlement accepté lors de la 12<sup>e</sup> Assemblée générale de l'Association, le 30 septembre 1999 et modifié lors de la 18<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'Association le 5 octobre 2017.